

## SOMMAIRE

- 1- Le mot du Président
- 2- Le nouveau bureau.
- 3- Les rencontres du grand Roissy.
- 4- Les trajectoires stratégiques.
- 5- La charte de développement durable.
- 6- Le trafic de nuit en Europe.

### 1- Le mot du président:



### Vols de nuit: la déception

Les Français ont parfois l'occasion de critiquer les discours de leurs dirigeants en les accusant de ne pas être très précis, de présenter des décisions que l'on pourrait interpréter de plusieurs façons, en fait, de masquer leurs véritables intentions. Alors, le 25 janvier à ROISSY, notre Ministre de l'environnement et du développement durable a fait mentir cette critique en traitant un sujet épineux : les nuisances sonores autour de ROISSY. Il était question de faire le point des travaux sur la charte du développement durable de l'aéroport et présenter les principales décisions qui ont été prises dans le cadre du groupe de réflexion. On se souvient, par exemple que la commission 1 qui s'appelait « Commissions de la maîtrise des nuisances » a été rebaptisée, à la demande de l'AREC, la « commission de réduction des nuisances ».

Or, ce qui nous a été présenté lors des rencontres du Grand Roissy faisait surtout état de la nécessité de développer l'activité de l'aéroport et ne pas réduire le trafic de nuit. Dans ce bulletin, nous citons les principales déclarations qui définissent, sans ambiguïté, les orientations qui ne laissent entrevoir aucune amélioration du sort des

riverains survolés la nuit, au moins sur notre secteur. On retiendra, entre autres, assurer le développement de ROISSY, maintenir le trafic de nuit, refuser un plafonnement du nombre de vols etc..... et surtout, transférer certains vols de nuit du doublet sud sur le doublet nord. Nous pouvons confirmer que, faute d'avoir été rassurantes, ces déclarations ont été très claires. Ceux qui ont pris l'habitude de critiquer nos dirigeants qui pratiqueraient la langue de bois ou le double langage en sont pour leurs frais : Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET s'est exprimée sans détour : il ne faut pas espérer une amélioration du sort de certains riverains la nuit. Les riverains concernés apprécieront la clarté de ces déclarations. Ils n'en dormiront pas mieux pour autant !

Alors, en ce qui concerne l'AREC nous tiendrons le même genre de discours, aussi direct, aussi déterminé pour refuser que, dans la cadre d'une commission de **réduction des nuisances**, on nous impose des **trajectoires de nuit supplémentaires**.

Le Président : Michel TOURNAY

### 2- Le nouveau bureau de l'AREC:



J. Renaud  
Président délégué

Lors de notre dernière réunion du Conseil d'administration, le 28 janvier 2011, le bureau s'est renforcé avec la nomination au poste de Président délégué de M. Jacques RENAUD, Maire de Châtenay en France et Vice Président du PNR (Parc Naturel Régional de l'Oise et du Pays de France). Il représentera notre association dans certaines commissions, notamment dans le cadre de la Charte du développement durable de Roissy. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir dans notre conseil d'administration Jacques RENAUD qui saura mettre à la disposition de l'AREC sa compétence et sa bonne connaissance des sujets qui nous préoccupent.

Nous avons également accueilli avec plaisir dans notre bureau M. Jean Luc HERCAT Maire de BONNEUIL en FRANCE qui participera à la CCE du BOURGET au titre de délégué de l'AREC.

C'est avec le même plaisir que nous enregistrons la participation de M. Fabrice DUFOUR, Conseiller municipal de MONTSOULT qui nous apportera son soutien dans le domaine de l'information.

*Le Président et les membres du conseil d'administration  
souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres du bureau.*

## **3- Les rencontres du Grand ROISSY :**

Ce 25 janvier 2011, se tenait à ROISSY la journée des rencontres du Grand Roissy à laquelle participaient les représentants de toutes les parties concernées par l'activité de l'aéroport, dont les associations. L'AREC intervenait à la table ronde N° 1 qui avait pour thème le :

« Développement économique sous contraintes »

Chaque partie a pu s'exprimer et nous avons rappelé une fois de plus la nécessité de la prise en compte des nuisances subies par les riverains.

Les 5 mesures phares qui se sont dégagées de cette journée sont :

**1 - L'extension des interdictions d'atterrissages et de décollages de Roissy pendant la nuit** pour les avions les plus bruyants

**2 - Le relèvement de 300 mètres des altitudes de survol** à l'approche de la région parisienne

**3 - Mise en place de descente en profil continu** Mise en œuvre dans un premier temps au cœur de la nuit de 0 h à 5 h00

**4 - Un rééquilibrage du trafic entre les pistes Nord et Sud** celles du Nord étant sous exploitées alors que les trajectoires correspondantes sont situées principalement dans les zones agricoles.

**5 - Une nouvelle trajectoire de décollage la nuit** évitant les zones très urbanisées de l'ouest de Roissy

Comme on pouvait s'y attendre, on a pu noter des contradictions flagrantes dans différents propos : Les objectifs visés par les exploitants de l'aéroport et les riverains ne sont pas les mêmes.

**Quelques extraits significatifs du discours de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

**Ministre de l'écologie et du développement durable**

ROISSY crée des emplois et de la richesse.....Je réaffirme donc que le gouvernement entend soutenir, dans la durée, son développement.

Nous agissons sur tous les leviers pour assurer ce développement, **notamment sur le maintien des vols de nuit**. Le gouvernement maintiendra donc l'accès aux avions la nuit à ROISSY

Le gouvernement ne mettra pas en place un plafonnement des mouvements à ROISSY

Dans le cadre de la Charte DERMAGNE, je sais bien que la demande prioritaire est d'obtenir une véritable nuit de huit heures. Je redis très clairement **que nous n'avons pas l'intention de fermer ROISSY la nuit**

Si l'on veut que les riverains entendent moins de bruit, la première condition est de réduire le bruit émis. ....Une fois que l'on a réduit le bruit émis, il faut s'intéresser aux trajectoires empruntées par les aéronefs la nuit et **éloigner ces trajectoires des zones les plus denses**.

Une autre mesure porte sur **une nouvelle trajectoire de décollage la nuit**, évitant les zones les plus urbanisées de l'ouest de ROISSY.

Cette trajectoire sera mise en œuvre par la Direction Générale de l'Aviation civile, dans les meilleurs délais et, **au plus tard en 2012**

Toutes ces mesures opérationnelles devront être mises en œuvre **au moins dans le cœur de nuit entre 0 h 00 et 5 h 00**

## **Les réactions de l'AREC**

### **Les mesures positives**

➤ **Les atterrissages (par vent d'est)** la nuit ne changeront pas Les 2 doublets continueront à fonctionner simultanément.

➤ **Les remplacements d'avions bruyants** pourront apporter une amélioration mais leur mise en place progressive prendra du temps, beaucoup de temps.

➤ **La descente continue** va soulager les zones situées à 20, 30, 40 km mais les populations situées en deçà de 20 km de la piste continueront à subir les mêmes nuisances à l'atterrissage (Piscop Domont Ecouen)

➤ **Le relèvement de 300 m de la trajectoire ILS** à l'atterrissage n'apportera aucune amélioration dans ces mêmes secteurs proches de l'aéroport.

### **Les craintes réelles**

Le rapport DERMAGNE parlait de mesures « Gagnant Gagnant »

Ce sera un partage « Gagnant Perdant »

Comme on peut le voir sur les cartes ci après, avec les trajectoires spécifiques, les riverains sacrifiés seraient presque essentiellement ceux des trois communautés de communes :

- Communauté de Carnelle Pays de France
- Communauté du Pays de France
- Communauté de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

L'AREC s'oppose à ce transfert des nuisances pour les raisons suivantes:

- Le droit au sommeil préconisé par l'OMS n'est pas réservé qu'à une seule catégorie de populations.

- Notre crainte est que ce transfert limité, dans un premier temps, au créneau de 0 h 00 à 5 h00 pourrait être étendu à la totalité de la nuit c'est-à-dire de 22 h 00 à 6 h 00

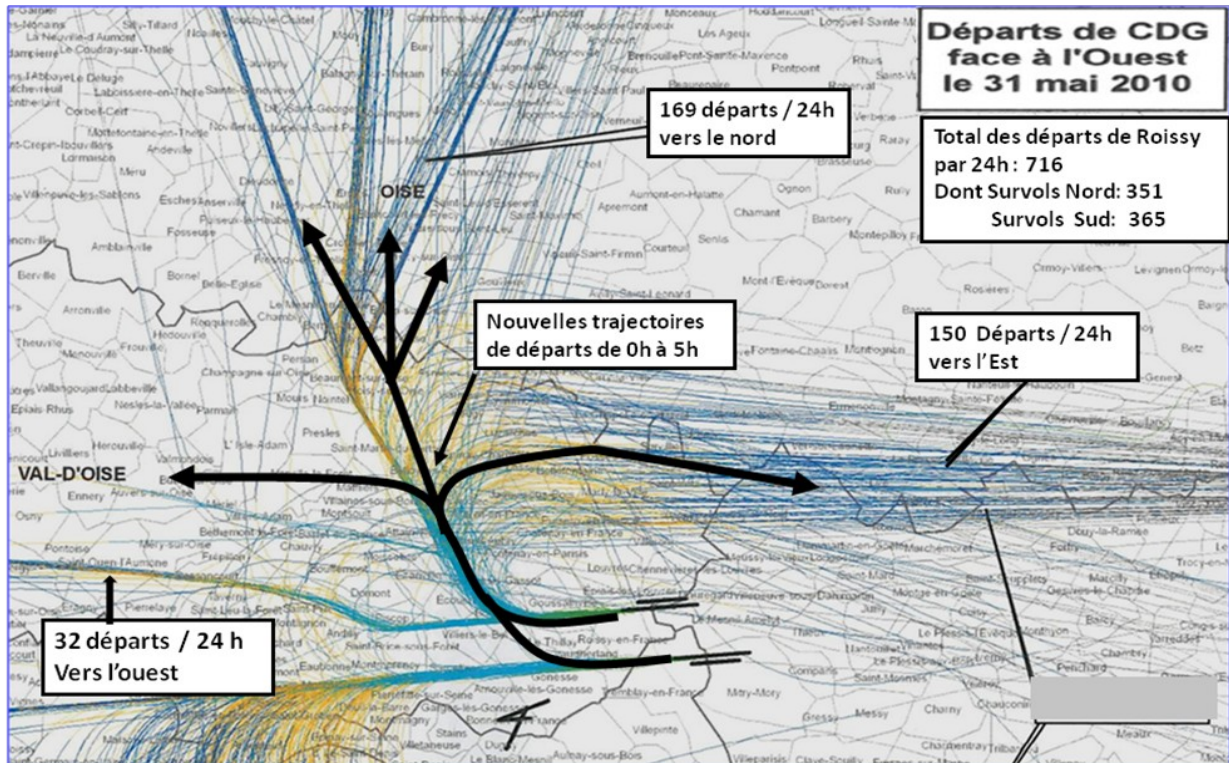
*(Hypothèse évoquée en commission et confirmée par Mme la Ministre)*

Lors d'une réunion d'information des Elus concernés, à MONTSOULT le 25 février, l'AREC a présenté les tracés proposés et, de toute évidence, les responsables de nos communes ont également manifesté leur opposition à ces mesures qu'ils estiment injustes. Ils manifestent leur inquiétude de voir dans ce transfert des nuisances, la possibilité d'augmenter encore l'activité de l'aéroport comme l'a laissé entendre très clairement Mme Nathalie KOSCIUSKO- MORIZET lors de son discours de clôture.

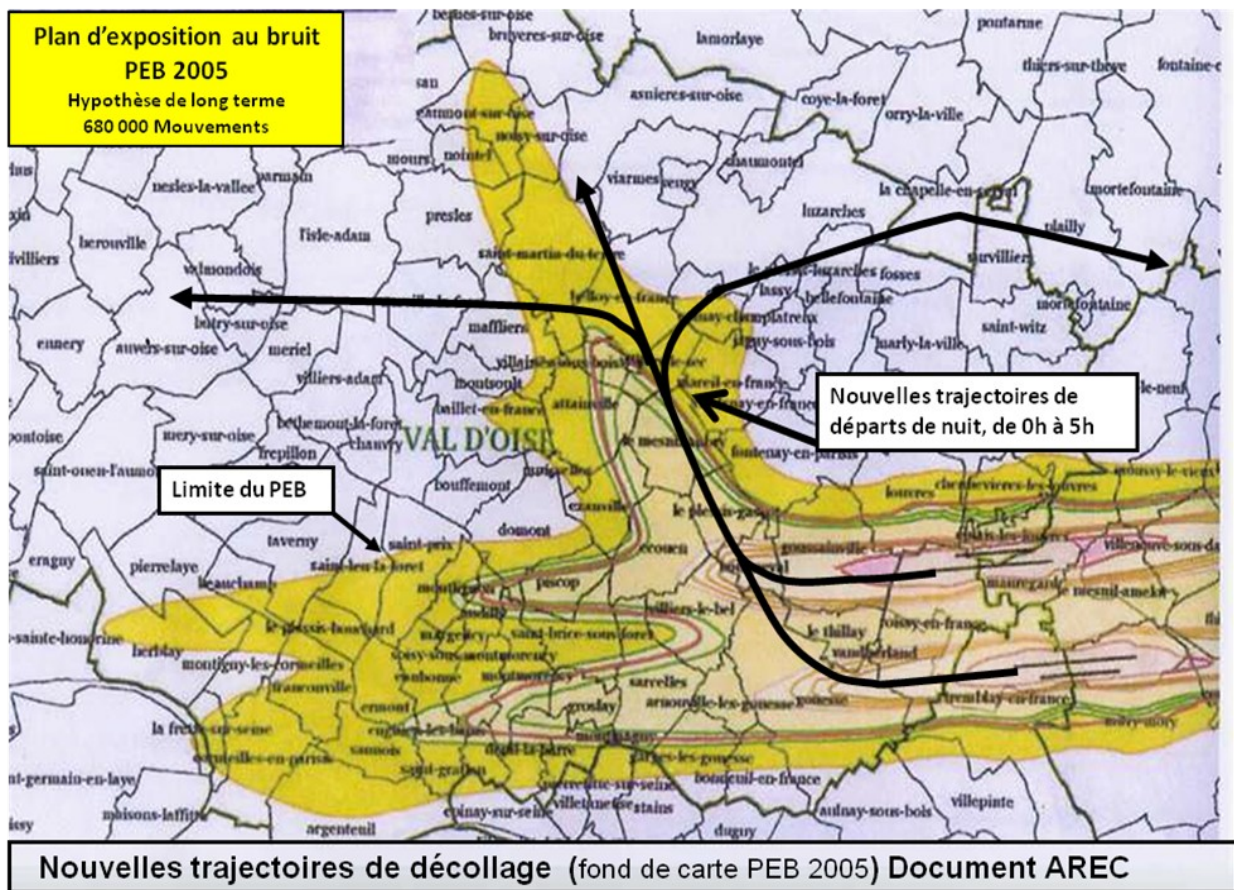
Le Président Michel TOURNAY



## 4-Présentation des trajectoires stratégiques proposées:



Nouvelles trajectoires de décollages (Fond de carte survols actuels sur 24 h) Document AREC





## **5-La Charte du développement durable**

Dans notre précédent bulletin, nous avons fait un point sur les discussions en cours au sein du Groupe de Réflexion chargé de définir le contenu de la Charte du Développement Durable de ROISSY. Il nous a semblé utile de faire un bref rappel du déroulement de ce dossier.

**Début des travaux** : 5 novembre 2009, soit **15 mois** de délibérations et **environ 30 réunions** en commissions plénières, commissions restreintes et groupes de travail

### **Quelques orientations positives :**

- Renouvellement des flottes
- Descentes continues
- Relèvement de la prise d'ILS (*Initiales de l'expression anglaise qui signifie « procédure d'atterrissage aux instruments » et qui demande au pilote d'effectuer un palier avant d'amorcer sa descente finale vers la piste*)

**Les vols de nuit** ont toujours constitué l'essentiel des débats

Durant ces réunions on a assisté à de nombreux rebondissements :

- D'abord la **répartition 50 / 50** entre les doublets (atterrissages et décollages)
- Ensuite un **transfert total** de tous les vols de nuit sur le doublet Nord
- Puis un **transfert partiel** sur une trajectoire stratégique pour les décollages de nuit sur la Plaine de France, le Pays de France et les Rives de l'Oise

D'autres réunions sont encore programmées pour définir certains points mais l'essentiel est aujourd'hui bien arrêté. Les décisions finales interviendront lors de la prochaine réunion de la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) qui devrait avoir lieu au printemps

**Les grandes lignes sont définies dans les déclarations du 25 janvier lors des Rencontres du Grand Roissy** (Voir article dans ce bulletin)



*L'AREC présente lors des rencontres du Grand Roissy*

## 7-La nécessaire communication :

Chers adhérents et sympathisants de l'AREC

Nous ne vous oublions pas. Il est vrai que l'édition de notre bulletin n° 57 a pris du retard mais nous avons préféré attendre l'aboutissement des discussions en cours au sujet des survols de nos communes.

Ceci explique cela : Il ne nous semblait pas raisonnable de vous tenir informés de décisions importantes qui étaient encore à l'étude.

Le président Michel TOURNAY vous en donne le détail dans ce bulletin, mais sachez bien que nous comptons sur vous, plus que jamais, pour nous soutenir à l'heure où la tranquillité de nos villes, villages de la Plaine de France, du Pays de France et de la Vallée de l'Oise, est menacée par de nouveaux survols la nuit.

Aidez nous dans ce combat difficile en contactant vos voisins, vos amis, pour que votre association AREC qui vous défend sans relâche, soit encore plus forte et plus écoutée par les décideurs.

La responsable communication  
Lucette COHUAU

## 8-Les forums des Associations

Les Forums des associations de Septembre 2010 sont déjà loin derrière nous, et nous reparlerons bientôt de ceux de Septembre 2011

D'ores et déjà, je peux vous faire savoir, que, les nombreux forums où nous étions présents, ont été pour l'AREC un véritable succès. Le nombre de nos adhérents a augmenté de façon significative.

Les habitants de nos villes et villages qui, lassés par les nuisances quasi répétitives causées par les survols de leur commune, nous ont rejoints lorsque nous leur avons expliqué la menace de l'éventuel transfert des trajectoires du doublet sud de Roissy qui se retrouveraient la nuit, au dessus de nos têtes.

A ce jour, les faits sont là!!!! A nous, à vous, à tous de réagir contre des mesures, qui, si nous laissons faire, seront effectives courant 2012.

Le Vice Président Jean COHUAU



Montsoult

## 6-Le trafic de nuit en Europe :

Nous savons qu'à ROISSY le trafic de nuit représente toujours, environ 11% du trafic global sur 24h ce qui nous donne, pour ces dernières années un chiffre de **168 vols par nuit** de 22h00 à 6h00. (décollages et atterrissages)

Le tableau ci-après nous donne le classement des activités nocturnes des différents aéroports européens.

ROISSY est largement en tête. Mais ce chiffre qui représente une moyenne annuelle varie au sein de la semaine en fonction des activités respectives du fret, de la poste et du trafic passager, ce qui donne des pointes plus importantes dans le cœur de la semaine mais également des surcroûts d'activité au moment des vacances.

A titre d'exemple, la DGAC nous donnait, pour la nuit caractéristique 2009 les chiffres de : **126 atterrissages et 92 décollages** soit un total de **218 mouvements** de 22h à 6h.

*Rappelons la définition d'une journée caractéristique : c'est la plus représentative des journées de l'année considérée qui ont généré, pour les riverains survolés, les nuisances sonores les plus significatives.*

Ces chiffres et l'examen comparatif du tableau européen expliquent l'exaspération des riverains de Roissy nettement plus exposés aux nuisances sonores nocturnes que les riverains des autres aéroports européens.

Classement	Aéroport	Nombre de vols
1	Paris/CDG	168
2	Francfort	124
3	Madrid	122
4	Istanbul	113
5	Cologne-Bonn	103
6	Barcelone	98
7	Athènes	95
8	Bruxelles	94
9	Schiphol	92
10	Gatwick	86
11	Heathrow	82
12	Stansted	81
13	Dublin	67
14	Munich	65
15	Liège	61

Source : Eurocontrol Trends Air traffic Volume 5 2009

**Tableau de comparaison des activités aériennes de nuit en Europe**



Forums suite :



## Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

M. , Mme, Mlle Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville..... Tel..... Email.....

J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de.....€ (minimum 10€) pour l'année .....  Renouvellement  
 Nouvelle adhésion

Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :

Date et signature

**Mme Lucette COHUAU**  
**Responsable Communication de l'AREC**  
**11, rue de la Petite Sole 95560 MONTSOULT**